

SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 février 2010 – 18h30 – SALLE DES
GRIOTTONS (CLUNY)

Le Président, accueille et remercie les participants à cette session. Monsieur MAYA indique que le Conseil Syndical a pour but d'étudier le Débat d'Orientation Budgétaire en préparation de la réunion budgétaire qui devrait se tenir le 18 mars 2010.

1) Adoption du procès verbal de la séance du 16 décembre 2009:

Le procès verbal du Comité Syndical du 16 décembre 2009 est soumis à approbation par M. le Président. Personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Syndical.

2) Rapports d'activités :

Michel MAYA informe que les rapports publics sur la qualité du service (RPQS) pour l'assainissement autonome sont désormais obligatoires. Un document cadre permettant d'harmoniser ces rapports d'information a été mis en place par l'Etat et relayé par le Département. Le SPANC a donc mis à jour son rapport 2008 et présente son rapport 2009 sous cette forme. Il laisse la parole à Vanessa PILLON qui présente le RPQS 2009, qui se présente comme suit :

1) Caractérisation technique du service

- 1.1) Organisation administrative du service
- 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)
- 1.3) Mode de gestion du service
- 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)
- 1.5) Activité du service
- 1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

- 2.1) Fixation des tarifs en vigueur
- 2.2) Recettes d'exploitation

3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

4) Financement des investissements

- 4.1) Etat de la dette
- 4.2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Bertrand DEVILLARD indique que concernant l'état de la dette, il a été décidé d'inscrire le montant de la ligne de trésorerie qu'il reste à rembourser ainsi que l'avance du Département que le SPANC va rembourser en 2010 (59 000 € au total). Ces deux éléments ne sont pas liés à des emprunts, donc pas à une dette budgétaire, mais il est important de les présenter dans ce RPQS.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le RPQS 2009.

3) Investissements 2010 :

M. le Président rappelle que l'embauche d'un deuxième technicien en 2009 induit des investissements sur 2010. Ces investissements concernent :

- l'achat d'une licence du logiciel métier pour la gestion des installations (5 100 € pour investissement et 1 100 € annuel pour abonnement assistance).

- l'achat d'un deuxième véhicule de service. Un véhicule de type fourgonnette est proposé. En effet, en pratique le véhicule de service actuel n'est pas vraiment adapté. L'investissement est de l'ordre de 13 500 €.
- l'achat de mobilier de bureau est proposé pour un budget de 1 500 €
- l'achat de matériel spécifique pour la mesure des hauteurs de boues pour un budget de 1 500 €.

Mme EMORINE demande pourquoi il n'est pas envisagé la location du véhicule plutôt que l'achat. Bertrand DEVILLARD répond que les calculs ont été faits et qu'il est plus avantageux pour le SPANC d'investir dans le véhicule, essentiellement du fait que le kilométrage annuel moyen est d'environ 20 000 km, ce qui permet de prévoir de garder ce véhicule 8 ans minimum.

M. CHUZEVILLE demande si un seul véhicule au SPANC ne suffirait pas.

Michel MAYA répond que pour que les 2 techniciens travaillent correctement, le 2^{ème} véhicule est indispensable.

M. BART se demande en quoi un véhicule de type fourgonnette est plus pratique, à moins que le choix se porte sur un véhicule 4 roues motrices.

Bertrand DEVILLARD répond que le véhicule sera bien un 2 roues motrices, mais que les types fourgonnette ont une hauteur de garde au sol plus importante, et que le matériel de contrôle peut facilement se loger à l'intérieur.

Michel MAYA précise que pour le matériel de contrôle des hauteurs des boues, celui-ci va être très utile pour les techniciens, et qu'il représente un gage de sérieux auprès des usagers.

Bertrand DEVILLARD indique également que la nouvelles réglementation parle de « hauteur de boues supérieure à 50% du volume de la fosse », il est donc important d'avoir du matériel de qualité pour pouvoir contrôler précisément ce niveau.

4) Participation des communes 2010 :

Michel MAYA rappelle que la participation de 2009 était de 25 000 €, afin de pourvoir à l'embauche d'un technicien supplémentaire. Il a été précisé lors de l'étude du budget 2009 que pour 2010 cette participation serait de l'ordre de 15 000 € afin de financer les investissements inhérents, et en particulier l'achat d'un véhicule.

M. BARDIN renouvelle sa demande de l'année dernière quant à la mise à jour du nombre d'installations d'assainissement non collective (ANC) pour les communes qui ont fini des tranches de travaux d'assainissement collectif. Pour la commune de Cortambert, il s'agit du 1/3 des installations en moins.

Michel MAYA répond que la décision prise à ce sujet en 2009 était de s'appuyer sur le bilan des ANC des zonages d'assainissements sur lesquels le SPANC s'est basé pour se constituer. Il rappelle que l'année 2010 est la dernière année d'appel à cotisation des collectivités, et il propose de prendre comme base les mêmes éléments que ceux pris en 2009.

Toutefois, le Conseil syndical peut décider de changer ces bases. Auquel cas, il indique qu'il ne participera pas au vote puisque sur sa commune une tranche de travaux d'assainissement collectif s'est close en 2009.

M. BARDIN indique que dans ces conditions, et en particulier comme il s'agit de la dernière année d'appel à participation, il acceptait le mode de calcul.

M. BLONDEAUT intervient en précisant que lorsque l'on donne les moyens aux salariés, il faut augmenter le rendement de travail.

Michel MAYA répond que c'est bien pour cela que les estimatifs de réalisation de diagnostics sont majorés. Toutefois, il précise que le montage budgétaire 2010 prend également en compte le remboursement de l'avance du Département de 24 000 € et une partie de la ligne de trésorerie. Enfin, il pense qu'il est également du devoir de l'employeur de donner aux salariés les moyens de travailler correctement.

M. THIEBAUD se demande s'il ne faudrait pas pour cette dernière année de participation des collectivités, demander une somme plus importante afin de rembourser plus rapidement les dettes et de fait ne pas augmenter les redevances.

Michel MAYA pense que le prix du service doit correspondre le plus possible aux coûts réels du service.

5) Débat d'Orientation Budgétaire (voir annexe1) :

M. le Président présente le débat d'orientation budgétaire, intégrant les décisions prises sur les dossiers précédents.

Résultats 2009 :

- Fonctionnement : clôture de l'exercice 2009 en excédent de 22 300 € (pour rappel, les reports déficitaires de 2008 étaient de - 10 682.58 €). Le résultat de clôture est donc de 11 617.42 €. Il est proposé de reporter ce résultat en excédent de fonctionnement.
- Investissement : clôture de l'exercice 2009 en déficit de 578 € (pour rappel, les reports excédentaires de 2008 étaient de 18 966.29 €). Le résultat de clôture est donc de 18 388.29 €. Il est proposé de reporter ce résultat en excédent d'investissement.

Investissements 2010 :

Dépenses :

- Logiciel métier : 5 100 €
- Véhicule : 13 500 €
- Mobilier : 1 500 €
- Achat de matériel : 1 500 €
- Remboursements de l'avance du Département de 24 000 €.

Recettes :

- Autofinancement : reports 2009 de 18 388.29 € et virement de la section de fonctionnement de 23 000 €
- FCTVA : retard des crédits 2009 de 3 200 €

Fonctionnement 2010 :

Dépenses :

- Charges générales : stabilisation par rapport au budget 2009 (15 960 €)
- Charges de personnel : augmentation de 19 % du fait de la prise en charge du 2^{ème} technicien sur une année complète et prise en compte des augmentations de grade et indices des agents (71 250 €)
- Ligne de trésorerie : reconduction sur 2010 (pour rappel 35 000 € à rembourser)
- Autofinancement : virement à la section de fonctionnement de 23 000 €.

Recettes :

- Augmentation de 66% de la participation de l'Agence de l'Eau (14 196 €) / prise en compte des contrôles 2009.
- Augmentation du montant des redevances SPANC (base 650 diagnostics et 80 équivalents P.C.) : le montant de l'augmentation annuel des redevances a été fixé à 3.5% lors du BP 2009. Les diagnostics passent donc de 91 à 94 € et les dossiers de neufs de 180 à 186 €. Dans cette hypothèse, l'augmentation budgétaire est de 25 % (75 292 €).
- Participations des collectivités : 15 000 €.
- Autofinancement : reports des excédents 2009 : 11 617.42 €

Bertrand DEVILLARD indique que l'avance du Département de 24 000 € doit être remboursée sur 2010 en 2 fois : un premier versement en mars de 12 000 € et le complément en septembre. Monsieur BLONDEAUT demande combien coûte la ligne de trésorerie annuellement.

Bertrand DEVILLARD répond que comme celle-ci est à taux variable, indexée sur l'EURIBOR, les montants de remboursement trimestriels varient. Pour 2008, les frais étaient de 1 753.57 € annuels, alors que pour 2009 ils sont de 852.38 €.

Monsieur BLONDEAUT intervient en disant qu'il ne comprend pas l'estimation de 650 diagnostics sur l'année 2010, alors que sur 2009, les techniciens ont réalisé 470 diagnostics, avec un seul technicien jusqu'au mois de mai. De plus, il pense que le fait d'investir dans du matériel doit pouvoir accélérer encore le travail.

Bertrand DEVILLARD répond qu'avec l'expérience de la gestion du SPANC depuis 3 ans, il pense que le nombre de diagnostics pour un seul technicien réalisé sur une année est de l'ordre de 300. Ce chiffre est bien entendu en considérant qu'à côté des ces diagnostics, la même personne suit 80 équivalent P.C. De fait, le chiffre de 650 diagnostics à 2 techniciens semble raisonnable, sachant que le nombre de dossier d'équivalent P.C. reste quant à lui à 80.

Il rappelle que pour une semaine de diagnostics sur le terrain (5 jours à 7 diagnostics par jours), il faut, en moyenne, 3 semaines de travail de bureau (travail informatique, réalisation des dossiers, relance téléphonique, préparation des tournées,...). Concernant les dossiers de P.C., pour 40 dossiers il faut compter, en théorie du début à la fin du dossier, 4 semaines. Dans la gestion au jour le jour, il faut compter 3 semaines de formation, réunions, préparations, suivis de dossiers...et 5 semaines de congés (+10 jours fériés en moyenne). Il reste donc pour un poste de techniciens : $52 - 5 - 2 - 3 - 4 = 38$ semaines de diagnostics : $4 = 9.5 \text{ séries} * 35 = 332.5$ diagnostics sur l'année.

Il rappelle toutefois que ceci n'est pas mathématique et que les objectifs de réalisation doivent correspondre à la pratique.

Michel MAYA intervient en insistant sur le fait que la qualité du service doit aussi être largement privilégiée sur le rendement pour le chiffre.

Questions diverses :

Numérisation du cadastre :

Michel MAYA indique que les numérisations de cadastre pour les 15 communes manquantes lors du dernier Conseil Syndical sont terminées. Les CD ROM correspondants seront donnés en séance. Les factures de numérisation du cadastre certifiées « acquittées » par la Perception doivent être envoyées au SPANC pour la préparation du dossier de demande de subvention.

Monsieur FURNO demande à quel moment le SPANC est compétent pour le suivi de dossiers d'installation neuve ? Quels sont en particulier les critères d'interventions du SPANC selon la taille de l'assainissement ?

Bertrand DEVILLARD répond que le SPANC est compétent pour tout dossier d'assainissement non collectif, c'est-à-dire, réglementairement, pour tout dossier où le maître d'ouvrage est privé et non public, ou agit pour le compte de son domaine privé. Se rajoute à cette définition juridique le volet technique portant sur le nombre d'équivalent habitant collectés, seuil en de ça ou au de là duquel les filières de traitement autorisées ne sont pas les mêmes.

Dans les faits, ces simples définitions conduisent à s'interroger sur beaucoup de dossiers pour définir notre champ d'intervention. Le Bureau du SPANC a demandé de réaliser une note méthodologique à destination des communes pour pouvoir positionner nos interventions.

Cette note est en préparation et sera diffusée prochainement.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h30.

ANNEXE 1 : proposition budget simplifié :

DEPENSES		FONCTIONNEMENT	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté		
011	Charges à caractère général		16 000,00 €
012	Charges de personnel		71 500,00 €
022	Dépenses imprévues fonction.		2 214,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.		23 000,00 €
66	Charges financières		1 500,00 €
6 811	Amortissements		3 548,00 €
	DEPENSES		117 762,00 €
RECETTES		FONCTIONNEMENT	BP 2010
002	Résultat de fonctionnement reporté		11 100,00 €
747	Subventions et participations Coll. terr.		15 000,00 €
748	Autres subventions d'exploitation		75 292,00 €
	Agence de l'eau		14 000,00 €
777	Amortissements subventions		2 370,00 €
	RECETTES		117 762,00 €
DEPENSES		INVESTISSEMENTS	BP 2010
			<i>BP 2010</i>
001	Solde d'exécution de la sec .d'inv. reporté		- €
40	Amortissements subventions		2 370,00 €
1687	Avance Département		24 000,00 €
205	Concessions et droits similaires		5 100,00 €
2188	Autres matériels et outillage		1 500,00 €
2182	Matériel de transport		13 500,00 €
2183	Matériel de bureau et mat. info.		1 500,00 €
	DEPENSES		47 970,00 €
RECETTES		INVESTISSEMENTS	BP 2010
			<i>BP 2010</i>
001	Solde d'exécution de la sec .d'inv. reporté		18 222,00 €
10222	FCTVA		3 200,00 €
1068	excédents de fonctionnement		- €
021	Virement de la section de fonc		23 000,00 €
168	Autres emprunts et dettes assimilés		- €
40	Amortissements		3 548,00 €
	RECETTES		47 970,00 €